

ne faire connaître le nom
de mon acquiescent, de ma
mère que je puis un cult.
re en relation avec lui; j'
voudrais lui demander l'au-
torisation de faire photogra-
pher un tableau - et de
toute façon, il n'est après
le dessin que qui sont
un tableau.

A ce propos, permet-
tez-moi de vous demander
s'il est un principe au Musé-
um de ne pas indiquer le
nom de l'acquiescent: l'ar-
tiste, une fois l'affaire con-